

Protection des espèces sauvages/Projet Inama Les douaniers en formation à Libreville

F.A.
Libreville/Gabon

UNE trentaine de douaniers de neuf pays d'Afrique subsaharienne (Cameroun, Congo, RDC, Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Madagascar, Togo et Gabon) sont en formation à Libreville depuis lundi dernier. Ce stage est lié au rôle déterminant que les intéressés jouent dans le commerce illégal d'espèces sauvages. Ainsi, le thème abordé pour cette troisième formation, après celles effectuées en 2015 et 2016, au Cameroun et au Burkina Faso porte sur : " la planification des opérations de la convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)". Une semaine durant, l'expert de l'Organisation mondiale de douane (OMD), Matthew Bannon, et



Photo : F.A.

Le directeur général des Douanes du Gabon, Jean Emmanuel Ndoutoume, entouré des experts de l'OMD (D) et de la douane française. Photo de droite : Une vue des participants lors de la cérémonie d'ouverture.



Photo : F.A.

celui de la planification des opérations de la Douane française, Claude Chaillou, vont entretenir les participants sur le développement des outils d'évaluation prévus dans le cadre du projet OMD-Inama. Lequel a été mis en place par l'OMD, afin d'améliorer la capacité des administrations douanières dans la lutte contre la criminalité des espèces sauvages. « C'est un séminaire interactif. Nous allons échanger sur nos expériences et es-



Photo : F.A.

Photo de famille des douaniers d'Afrique subsaharienne en formation au Gabon.

sayer de donner de bonnes pratiques pour vous améliorer», a déclaré M. Chaillou. Il est donc prévu plusieurs

modules qui vont traiter, entre autres, de l'importance de la sécurité opérationnelle, des principes et processus d'appréciation de la planification opérationnelle. Puis, les participants vont examiner le rapport de renseignement préparé par l'Unité en charge du renseignement de la Douane ougandaise. « Cet atelier constitue une opportunité pour que nous soyons arrimés aux techniques et standards modernes de contrôle et de lutte contre les trafics illicites », a précisé le directeur général de la Douane du Gabon, Jean Emmanuel Ndoutoume.

Clôture de l'atelier sous-régional sur la durabilité de la chasse villageoise Mettre en place des mécanismes de financement durables

JM
Libreville/ Gabon

LE ministre de l'Economie forestière, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection et de la gestion durable des écosystèmes, Estelle Ondo, a clôturé, vendredi dernier, les travaux de l'atelier sous-régional sur la durabilité de la chasse villageoise et de l'approvisionnement en viande de brousse en Afrique centrale. A l'issue des travaux en groupe, les experts ont fait des recommandations sur le droit de chasse. A savoir, qu'il soit « lié au droit foncier coutumier. Les ayants droit doivent bénéficier d'un droit d'usage et de jouissance exclusifs, mais peuvent le céder. Les quotas de chasse doivent être attribués sur une base géographique des aires de chasse pour les espèces com-



Photo : Jean Madouma

La ministre de l'Economie forestière, Estelle Ondo, clôturant l'atelier consacrée à la viande de brousse.

mercialisables. Les acteurs de la filière doivent être organisés en entités juridiques reconnues. Le commerce du gibier doit être autorisé en dehors de la communauté villageoise, mais sur des filières courtes. Les territoires de chasse doivent être gérés au travers d'une approche fonctionnelle et le commerce du gibier par une approche juridictionnelle. La chasse de certaines espèces doit être régulée par un mécanisme de

traçabilité et de fiscalité adapté. Estelle Ondo a constaté avec satisfaction qu'après deux jours de discussions et de concertations, les experts sont parvenus à identifier les enjeux et défis actuels de la gestion durable de la faune sauvage et de la filière viande de brousse, au regard de l'évolution du contexte socio-économique et culturel. Mais aussi à renforcer l'engagement,



Photo : Jean Madouma

Une vue du panel d'experts.

l'échange d'expériences et la coopération entre l'ensemble des parties prenantes. Le membre du gouvernement s'est réjoui des recommandations de ces assises, lesquelles prennent en compte la nécessité de mettre en place des mécanismes de financement durables permettant d'appuyer les initiatives en cours. Elle a réitéré l'engagement et l'affirmation de la volonté politique du gouvernement

gabonais à mettre en œuvre le plan d'action national validé avec l'implication de toutes les parties prenantes. De plus, elle a rassuré les experts de ce que les recommandations formulées feront l'objet d'une attention particulière et permettront aux décideurs de prendre des dispositions et des mesures nécessaires pour renforcer les actions en faveur de la filière viande de brousse.

Téléphonie mobile

Gabon Télécom et Airtel Gabon en licence neutre

F.A.
Libreville/Gabon

APRÈS quatre mois d'après négociations, les opérateurs de téléphonie mobile Gabon Telecom et Airtel Gabon ont finalement signé, le jeudi 22 juin 2017 à Libreville, une nouvelle licence technique avec l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes

(Arcep) à Libreville. Cette nouvelle convention devrait permettre à ces deux maisons de mener certaines activités sur une période de dix ans, sans plus souvent se référer à l'autorité de régulation. « Ces deux entreprises bénéficient d'une licence de technologie neutre sur une période de dix ans. Elles peuvent ainsi mener certaines de leurs activités sans devoir se référer à nos services », a in-



Photo : D.R.

Une phase de la signature de la licence technique entre Gabon Telecom et Airtel Gabon avec l'Arcep.

diqué le président du Conseil de régulation de l'Arcep, Lin Mombo. Le directeur général de Gabon Telecom, Abderrahim Kouma'a, et son collègue d'Airtel Gabon, Alain Kahasha Ntumwa, ont promis de respecter leurs engagements contractuels et de poursuivre leur plan de développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à travers le pays.

Brèves

Le FMI à Libreville pour vérifier l'efficacité du contrôle des banques

C'est dans un contexte marqué par des difficultés que traverse le secteur bancaire au Gabon, qu'une mission du centre régional d'assistance technique du FMI en Afrique centrale (Africac-Centre) séjourne à Libreville depuis le 26 juin 2017, à l'effet d'améliorer le processus de contrôle des établissements bancaires.

Cameroun/VOG étend jusqu'au 31 décembre 2017 son contrat de fourniture de gaz à ENEO

Gaz du Cameroun, la filiale camerounaise du groupe britannique Victoria Oil & Gas (VOG) vient de signer avec le producteur d'électricité ENEO Cameroun un accord marquant l'extension jusqu'au 31 décembre 2017 de ses fournitures de gaz à ce dernier. Cette extension permettra aux deux parties « d'optimiser tous les éléments techniques et financiers d'un approvisionnement en gaz à long terme, visant à porter l'alimentation contractuelle actuelle de 50 MW au-delà de 100 MW », indique un communiqué de Gaz du Cameroun. Par ailleurs, Gaz du Cameroun et ENEO ont convenu d'un prix du mmbtu à 7,50 dollars.

RD Congo/L'Etat va bientôt récupérer les concessions terriennes agricoles non exploitées

Le ministre congolais des Affaires foncières, Lumeya Dhu-Malengi (photo), a annoncé ce 24 juin 2017, aux conservateurs des titres fonciers de Kinshasa, que l'Etat va récupérer toutes les concessions terriennes qui n'ont pas été suffisamment exploitées. C'est ce que rapporte Radio Okapi.

Burkina Faso/West African Resources met 15 millions de dollars canadiens pour son projet Sanbrado

La compagnie doublement cotée West African Resources a conclu un accord pour lever 15 millions de dollars canadiens (11 331 231 \$) qui seront utilisés pour faire avancer le développement du projet aurifère Sanbrado, au Burkina Faso. L'accord a été conclu avec Sprott Capital Partners qui agira en tant que souscripteur principal pour l'achat de 46,8 millions d'actions ordinaires au prix unitaire de 0,32 dollar canadien, pour la levée de fonds.